

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 28-30 mars 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la mise en œuvre du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 dans la région
Asie-Pacifique****Rapport de synthèse sur les examens nationaux
volontaires présentés par les pays de la région
Asie-Pacifique au forum politique de haut niveau pour le
développement durable en 2017****Note du secrétariat*****Résumé*

Le présent document récapitule les principaux points qui ressortent des examens nationaux volontaires présentés par les pays de la région Asie-Pacifique en 2017 et figurant dans la section consacrée au forum politique de haut niveau pour le développement durable du site Web de la plateforme de connaissances en matière de développement durable. Il traite également des rapports issus des examens nationaux volontaires menés dans la région en 2016. Les caractéristiques générales et les points communs des pays de la région se rapportant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 y sont mis en exergue et on y trouve un aperçu des mesures stratégiques et des mécanismes institutionnels favorisant la participation des parties prenantes et la prise en compte des objectifs de développement durable dans les stratégies et plans nationaux de développement. Les processus de suivi et d'examen et les moyens de mise en œuvre y sont également abordés. Le présent document traite également des difficultés auxquelles se heurtent les pays ayant participé à des examens nationaux volontaires en 2017 en ce qui concerne plusieurs aspects du processus de mise en œuvre du Programme 2030 – tels que la collecte et l'analyse des données et les mécanismes de financement – et décrit la manière dont la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique surmonte ces difficultés.

I. Introduction

1. Le suivi et l'examen sont indispensables à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rôle, l'importance et les principes directeurs du suivi et de l'examen sont clairement exposés dans le Programme 2030, qui prévoit un processus de suivi et d'examen à trois niveaux : national, régional et mondial.

* ESCAP/RFSD/2018/L.1.

** Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité d'y faire figurer des informations supplémentaires.

2. À titre de contribution au suivi et à l'examen au niveau régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mesuré, dans un rapport de référence¹, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Sur la base des données disponibles, ce rapport présente une estimation des valeurs des objectifs et des cibles correspondantes susceptibles d'être atteintes en vue de fixer des critères de référence et déterminer les lacunes à combler afin de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030². Pour plus d'un tiers des objectifs, les données existantes montrent que depuis 2000 les progrès ont été lents, voire nuls. Pour un autre tiers, les données font apparaître que la région n'est pas sur la bonne voie ; pour seulement un tiers des objectifs, la région est bien partie pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2030.

3. La région Asie-Pacifique a accompli des progrès significatifs dans un tiers des domaines couverts par les objectifs. En ce qui concerne l'objectif 1 (éliminer la pauvreté), entre les périodes 2000-2004 et 2010-2013, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a reculé de 29,7 % à 10,3 %. S'agissant de l'objectif 4 (éducation de qualité), en 2014, le taux net de scolarisation dans le primaire était supérieur à 90 %, les progrès les plus rapides ayant été observés en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où ce taux est passé de 75 % à 90 % entre 1999 et 2000. Concernant l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'Asie et le Pacifique ont dépassé le reste du monde sur le plan de la productivité économique. Pour ce qui est de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), entre 2000 et 2015, la part du secteur manufacturier en proportion de la valeur ajoutée a augmenté de 30 % dans la région Asie-Pacifique, contre seulement 10 % dans l'ensemble du monde. Pour l'objectif 14 (ressources marines), entre 2000 et 2016, en moyenne dans l'ensemble de la région, la proportion totale des eaux territoriales protégées est passée d'environ 8 % à 31 % au niveau des pays.

4. Depuis 2000, en ce qui concerne l'objectif 2 (zéro faim), les progrès ont été lents, voire nuls : en 2015, sur les 795 millions de personnes sous-alimentées dans le monde, près de 500 millions vivaient dans la région Asie-Pacifique. S'agissant de l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), en 2015, 86 000 femmes de la région sont décédées de causes liées à leur grossesse et à leur accouchement (28 % du total mondial). Pour ce qui est de l'objectif 5 (égalité des sexes), en 2015, seuls 18 % environ des sièges des parlements des pays d'Asie et du Pacifique étaient occupés par des femmes. Les données relatives à l'objectif 6 (eau potable et assainissement) sont très préoccupantes, étant donné que 59 % des habitants de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest vivent toujours dans de piètres conditions d'assainissement. L'évaluation des progrès réalisés au titre de l'objectif 7 (énergie abordable et propre) montre que plus de 400 millions de personnes dans la région Asie-Pacifique n'ont toujours pas accès à l'électricité. Concernant l'objectif 16 (paix, justice et institutions solides), entre 2003 et 2014, la population carcérale en Asie et dans le Pacifique est passée de 3,2 à 3,4 millions de personnes.

5. Pour plusieurs objectifs, la situation s'est détériorée au cours des quinze dernières années. Ce constat vaut particulièrement pour les objectifs qui n'étaient pas couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif 10 de développement

¹ *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique (2016) : SDG Baseline Report* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.1).

² Cette analyse se fonde sur les valeurs nationales pour 30 % des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable proposés, dans le but d'évaluer les résultats obtenus dans la région pour chacun des objectifs pendant l'année de référence 2015. Elle prend comme base un sous-ensemble de ces indicateurs pour illustrer les progrès accomplis depuis 2000 et ceux qu'il reste à faire pour atteindre les cibles du Programme 2030.

durable (réduire les inégalités). L'inégalité a augmenté dans sept pays, touchant 2,75 milliards d'individus, et diminué dans 14 pays, affectant 1 milliard d'individus. En ce qui concerne l'objectif 11 (villes et communautés durables), au cours de la période 2008-2013, sur les 24 pays d'Asie et du Pacifique qui disposaient de données sur la concentration de particules fines dangereuses d'un diamètre égal ou inférieur à 2,5 micromètres, seuls l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Japon, les Maldives et la Nouvelle-Zélande avaient des taux inférieurs aux dix microgrammes par mètre cube d'air que recommande l'Organisation mondiale de la Santé. Les données relatives à l'objectif 12 (modes de consommation et de production responsables) montrent que les pratiques actuelles ne sont pas viables : l'empreinte matérielle totale a plus que doublé entre 2005 et 2015, passant de 27 milliards à 46 milliards de tonnes. En ce qui concerne l'objectif 15 (écosystèmes terrestres), 48 pays sur 57 de la région Asie-Pacifique ont subi une perte de biodiversité entre 2000 et 2016.

6. Dans le cadre des mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030, les États membres sont encouragés à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès réalisés (examens nationaux volontaires) aux niveaux national et infranational – niveaux décisifs de la mise en œuvre, où les gouvernements doivent rendre des comptes à leurs citoyens – en se fondant sur les principes définis dans le Programme 2030³. Ces principes stipulent que le suivi et l'examen doivent être volontaires et pilotés par les pays ; qu'ils doivent suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universels, y compris en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant ; qu'ils doivent être inclusifs, participatifs et transparents pour tous et centrés sur la personne humaine, tenir compte des différences entre les sexes et être respectueux des droits humains.

7. Au niveau des pays, la principale valeur ajoutée de ces rapports nationaux est qu'ils permettent de fédérer les principales parties prenantes autour d'un même projet ambitieux et de faire le bilan des différentes initiatives de planification, de mise en œuvre et de suivi des actions entreprises pour atteindre les objectifs de développement durable.

8. Au niveau mondial, la présentation des examens nationaux volontaires donne l'occasion aux pays de faire connaître leurs succès, leurs meilleures pratiques et leurs difficultés à leurs partenaires et de recueillir des solutions innovantes qui sont essentielles pour soutenir le processus de suivi et d'examen au niveau national et la mise en œuvre du Programme 2030.

9. Toujours au niveau mondial, le forum politique de haut niveau pour le développement durable est le principal organe de suivi et d'examen chargé d'évaluer les progrès, les réalisations et les difficultés des États membres qui recourent à ce mécanisme pour présenter leurs examens nationaux volontaires. Le rapport du Secrétaire général sur les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial (A/70/684) contenait en annexe une proposition de directives communes d'application volontaire sur les rapports, rassemblant des éléments susceptibles d'aider les pays à organiser la préparation des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau. Ces directives sont utiles pour favoriser la cohérence et la comparabilité des examens nationaux volontaires, notamment d'une année sur l'autre. Les examens périodiques menés par le forum politique de haut niveau sont également une plateforme pour les

³ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

partenariats, notamment parce qu'y participent de grands groupes et d'autres acteurs.

10. Au niveau régional, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est la principale plateforme de suivi et d'examen du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il sert de réunion préparatoire régionale pour le forum politique de haut niveau et soutient en permanence les efforts de mise en œuvre et d'établissement des rapports aux niveaux national et mondial. Cette plateforme régionale offre des possibilités de transmission de connaissances entre partenaires et de coopération entre pays sur toute une série de questions liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi qu'au suivi et à l'examen du Programme 2030.

11. De plus, dans sa résolution 72/6 intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique », la Commission a demandé à la Secrétaire exécutive de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et de communiquer chaque année des mises à jour et des recommandations aux États membres et de soutenir davantage ces derniers dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée. Dans sa résolution 73/1 intitulée « Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », la Commission a décidé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable aurait notamment pour mandat d'appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional en contribuant à la présentation des examens nationaux volontaires.

12. Sur la base de cette architecture régionale, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable donne l'occasion aux pays membres qui ont présenté ou présenteront des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau d'échanger leurs expériences, qu'il s'agisse des succès remportés, des obstacles rencontrés ou des enseignements à retenir, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

13. En 2016, le premier groupe de pays – dont cinq appartenaient à la région Asie-Pacifique (Chine, Géorgie, Philippines, République de Corée et Samoa) – ont présenté des rapports sur leurs examens nationaux volontaires. Ces premiers rapports ont mis en lumière la nécessité de fournir une aide financière et technique pour améliorer les systèmes statistiques et d'apporter un soutien régional pour faciliter le transfert de technologie, le partage des connaissances – notamment par la mobilisation du secteur privé – et une coopération soutenue afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et ont rappelé l'importance de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030.

14. Lors de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenue à New York du 10 au 19 juillet 2017 sur le thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », 43 pays ont présenté des examens nationaux volontaires⁴. Dans la région Asie-Pacifique, 12 États membres y ont volontairement pris part, représentant les quatre principales sous-régions de l'Asie, à savoir : l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde, les Maldives, le Népal, la République

⁴ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2017>.

islamique d'Iran⁵ (Asie du Sud et du Sud-Ouest) ; l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande (Asie du Sud-Est) ; le Japon (Asie de l'Est et du Nord-Est) ; et l'Azerbaïdjan et le Tadjikistan (Asie du Nord et Asie centrale). Dans leur globalité, ces pays représentent près de 50 % de la population de la région Asie-Pacifique et un tiers de son produit intérieur brut total.

15. Le présent document contient un résumé des principaux points qui ressortent des rapports soumis par les gouvernements des pays de la région Asie-Pacifique ayant participé à des examens nationaux volontaires en 2017, rapports qui sont rassemblés dans la section consacrée au forum politique de haut niveau pour le développement durable du site Web de la plateforme de connaissances sur le développement durable⁶. Les caractéristiques générales et les points communs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les pays de la région y sont mis en avant ; on y trouve également un aperçu des mesures stratégiques et des mécanismes institutionnels favorisant la participation des parties prenantes et la prise en compte des objectifs de développement durable dans les plans et stratégies nationaux de développement. Les processus de suivi et d'examen et les moyens de mise en œuvre y sont également abordés de même qu'y sont résumées les difficultés dont les pays ont fait état dans leurs examens nationaux volontaires s'agissant de plusieurs aspects du processus de mise en œuvre du Programme 2030, tels que la collecte et l'analyse des données et les mécanismes de financement.

16. Au niveau régional, le soutien entre partenaires, par l'échange de données d'expérience et des enseignements tirés avec des pays voisins, peut aider les États membres à surmonter les difficultés évoquées plus haut. À ce titre, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable aide les pays à : a) comparer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; b) partager les données relatives au suivi et à l'examen (achevé, en cours ou prévu) au niveau national ; c) discuter de toute clarification que les pays pourraient apporter sur la marche à suivre dans la préparation des examens nationaux volontaires, notamment par l'échange d'information sur la présentation et le processus ; d) recenser les points communs à la région et les enseignements tirés du suivi et de l'examen et de la préparation des examens nationaux volontaires effectués à ce jour ; e) prendre connaissance des données disponibles et de l'appui technique nécessaire pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ; et f) apprendre comment associer véritablement les parties prenantes au processus de suivi et d'examen.

II. Examens nationaux volontaires en 2017 : processus de mise en œuvre, de suivi et d'examen des objectifs de développement durable

A. Intégration institutionnelle et mécanismes nationaux

17. Les gouvernements de nombreux pays de la région ayant présenté un rapport ont intégré les objectifs de développement durable dans leur planification nationale : certains ont désigné des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre des objectifs ; d'autres ont révisé et aligné leurs plans nationaux de développement pour faciliter l'intégration du Programme 2030 ou sont en

⁵ Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a fait parvenir un message de synthèse, mais pas un rapport intégral.

⁶ Les rapports en question sont disponibles en ligne. On trouvera davantage d'informations à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/> et <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>.

train de le faire ; et d'autres ont déjà fait concorder les objectifs, cibles et indicateurs connexes avec leurs plans et objectifs nationaux.

18. Il convient de noter que les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique qui ont présenté un rapport ont intégré les objectifs dans leur planification nationale de manière analogue.

19. Le Ministère afghan de l'économie a été désigné coordonnateur de la mise en œuvre des objectifs. De plus, le processus d'intégration nationale se fait dans le cadre d'une action concertée avec les diverses parties prenantes et coordonnée par le High Council of Ministers. Les cibles et indicateurs nationaux relatifs aux objectifs ont été répartis entre huit postes budgétaires différents de sorte que le Ministère de l'économie a dû collaborer étroitement avec les ministères techniques responsables de chaque budget. Pour faciliter la coordination entre les différentes institutions, la Commission nationale de coordination a été désignée comme organe de supervision, permettant ainsi une collaboration intersectorielle inclusive et durable. Toutefois, les capacités institutionnelles sont encore insuffisantes dans certains domaines, car les contraintes de sécurité publique ainsi que les difficultés sociales et économiques pèsent sur l'environnement politique et nuisent à la volonté politique d'atteindre les objectifs.

20. Au Népal, trois comités de haut niveau constitués de représentants des secteurs privé et public, ainsi que d'organisations de la société civile, ont été créés pour soutenir la mise en œuvre des objectifs dans les politiques nationales. Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2015, le Gouvernement s'est doté d'une nouvelle structure de gouvernance fédérale qui encourage l'intégration des objectifs dans la budgétisation et la planification aux niveaux provincial et local.

21. Le Gouvernement azerbaïdjanais va revoir tous les plans de développement et les adapter afin de faciliter la prise en compte du Programme 2030 dans la planification nationale. Le Conseil national de coordination pour le développement durable a été créé pour assurer une participation sans exclusive des parties prenantes, intégrer les objectifs et adapter les cibles et indicateurs au contexte national, définir les priorités nationales, recenser les lacunes et les opportunités en matière de développement durable, élaborer des stratégies et des politiques nationales inclusives et fondées sur les droits, assurer la cohérence horizontale des politiques et harmoniser et coordonner les cadres d'examen et d'établissement de rapports. Le Conseil national de coordination pour le développement durable est secondé par quatre groupes de travail thématiques qui s'occupent de la croissance économique, des questions environnementales et du suivi et de l'évaluation. Il est habilité à créer quatre autres groupes de travail thématiques.

22. Au Bangladesh, le Programme 2030 a été intégré à la planification nationale dans le septième plan quinquennal (2016-2020). Les questions de responsabilité et d'appropriation en lien avec le Programme 2030 ont été clairement définies au niveau ministériel pour garantir la mise en œuvre des objectifs. Pour renforcer les synergies et formuler des plans d'action efficaces, on a défini pour chaque cible les ministères (principaux, secondaires et associés) compétents, et un Accord annuel sur les performances a été adopté comme système de gestion axée sur les résultats, afin d'évaluer le degré de prise en compte des objectifs dans les programmes et projets exécutés. Le Gouvernement a élaboré un plan d'action pour atteindre les objectifs conformément au septième plan quinquennal, dans un souci de conformité avec les cibles associées à ces objectifs. En outre, un Comité de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable a été créé au niveau du

Cabinet du Premier Ministre pour faciliter la coordination des objectifs et leur mise en œuvre.

23. Le Gouvernement thaïlandais a confié la responsabilité des objectifs au Comité national pour le développement durable qui regroupe un large éventail de parties prenantes, notamment issues de la société civile et des milieux universitaires. Les principes de l'« économie de la suffisance » qui constituent le cadre directeur du développement en Thaïlande ont été intégrés aux objectifs dans le Cadre stratégique national vicennal et le douzième Plan national de développement économique et social (2017-2021), afin d'assurer la budgétisation et l'alignement des priorités dans tous les organismes et services gouvernementaux.

24. En République islamique d'Iran, le Comité national pour le développement durable a été désigné comme responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports relatifs aux objectifs et a été chargé de consulter les parties prenantes dans le cadre du processus de communication de rapports sur les examens nationaux volontaires. À cette fin, le Plan national de développement quinquennal prévoit un mécanisme de coordination interdisciplinaire et multipartite permettant d'intégrer les objectifs dans la planification nationale. La République islamique d'Iran est actuellement en train d'élaborer une stratégie nationale de développement durable pour promouvoir la prise en compte des objectifs dans les priorités nationales de développement, principalement dans les domaines de l'eau, de la préservation de l'environnement, de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité des chances et de la création d'emplois.

25. En Indonésie, le Plan de développement à long terme (2005-2025), englobe déjà la plupart des objectifs de développement durable, et la plupart des cibles qui y sont associées et les indicateurs connexes sont déjà harmonisés avec les objectifs nationaux. En outre, une Équipe nationale de coordination pour les objectifs de développement durable, appuyée par le Secrétariat des objectifs de développement durable, a été créée pour assurer la coordination horizontale et verticale ainsi que la participation de l'ensemble des parties intéressées. En Inde, l'Institution nationale de transformation de l'Inde (NITI Aayog) – principal groupe de réflexion stratégique du gouvernement, présidé par le Premier Ministre – dirige la réalisation des objectifs. Suivant le principe de « Sabka Saath Sabka Vikas » (« Effort collectif, croissance inclusive »), cette institution prône la participation active de tous les États indiens à l'élaboration de feuilles de route pour une mise en œuvre efficace et durable du programme de développement durable. Des indicateurs de suivi des objectifs ont également été élaborés en consultation avec le Ministère de la statistique. De même, la Malaisie a entamé l'élaboration d'une feuille de route nationale sur les objectifs de développement durable pour conserver une vision holistique des objectifs, qui sont inscrits dans son onzième Plan (2016-2020).

26. Le Japon a créé en 2016 le Bureau de la promotion des objectifs de développement durable, dirigé par le Premier Ministre. Il s'agit d'un nouvel organe directeur chargé de superviser le processus de réalisation des objectifs et de renforcer la coopération entre tous les ministères et instances gouvernementales. Le Cabinet a adopté les Principes directeurs pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui constituent la stratégie nationale du pays pour la réalisation desdits objectifs et définissent huit grandes priorités pour le pays : renforcement des capacités et autonomisation, modes de vie sains, innovation et croissance inclusive, résilience, sécurité énergétique, préservation de l'environnement, sécurité nationale et moyens de mise en œuvre.

27. Dans sa Stratégie nationale de développement (2030) et son Programme de développement à moyen terme (2016-2020), le Gouvernement tadjik a défini quatre grands domaines correspondant aux objectifs de développement durable pertinents – à savoir la sécurité énergétique (objectif 7), l'infrastructure des communications (objectif 9), la sécurité alimentaire (objectifs 1 et 2) et la croissance verte (objectif 8) – qui serviront de base à une réalisation plus complète et plus concrète du Programme 2030. L'adaptation des objectifs au contexte local est une priorité, de même que la ventilation des données pour répondre aux besoins des groupes vulnérables. Des indicateurs relatifs aux objectifs seront adoptés à l'échelle nationale pour mieux suivre les progrès accomplis.

28. Aux Maldives, c'est le Comité ministériel national de coordination, constitué de ministres et bénéficiant de l'appui du Comité technique des objectifs de développement durable, qui joue un rôle moteur et apporte un appui politique à la réalisation des objectifs. Bien que cette réalisation incombe à différents organismes ou institutions ainsi qu'aux organisations de la société civile, la responsabilité générale du suivi et de l'établissement de rapports à ce titre revient à la Division des objectifs de développement durable du Ministère de l'environnement et de l'énergie, qui encourage l'intégration des politiques et une large consultation des parties prenantes. Le Gouvernement des Maldives est fermement convaincu qu'un appui politique constant et une large participation sont au cœur du Programme 2030.

B. Promouvoir l'appropriation

29. Les partenariats multipartites sont considérés comme essentiels à la mobilisation et au partage des connaissances, des compétences technologiques et des ressources financières pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les pays de la région Asie-Pacifique ont activement contribué à faire davantage écho à l'examen des objectifs de développement durable et à l'établissement volontaire de rapports dans le cadre du forum politique de haut niveau, en organisant des ateliers, des colloques, des conférences et des forums, comme l'ont fait l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, l'Inde, le Japon, la Malaisie, les Maldives et la Thaïlande.

30. Dans toute la région, les parties prenantes ont été encouragées à participer plus largement que cela n'avait été le cas avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Certains pays ont particulièrement mis l'accent sur la participation des groupes minoritaires, comme les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il n'empêche que la coordination et la concordance des intérêts entre les partenaires et les institutions pertinents sont fondamentales.

31. Le Gouvernement afghan a adopté une approche inclusive en organisant une cinquantaine d'ateliers avec des acteurs nationaux et internationaux – société civile, secteur privé, jeunes, étudiants, médias et groupes de femmes. Il a encouragé une participation plus large des parties prenantes selon le principe consistant à « ne laisser personne de côté » et une approche associant l'ensemble de la société – telle qu'elle a été définie par le Gouvernement bangladais dans son examen national volontaire – qui vise à impliquer davantage les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les médias et les organisations de la société civile dans la phase de réalisation des objectifs, afin que l'ensemble de la société soit représenté. Le Gouvernement népalais déclare également avoir organisé avec succès une série d'ateliers et de sommets visant à renforcer les partenariats avec le secteur privé, les coopératives, la société civile, les partenaires de développement et la

communauté internationale pour répondre aux besoins importants de renforcement des capacités.

32. Le Gouvernement azerbaïdjanais s'emploie également à assurer une participation inclusive pour atteindre les objectifs. Les médias locaux et les organisations de la société civile s'efforcent d'associer tous les segments de la société, et l'accent est mis sur la participation des groupes minoritaires, comme les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. En outre, une plateforme Web interactive est en cours de création pour permettre un processus participatif de consultation sur les objectifs et pour mettre en place des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports. Le Tadjikistan a organisé plusieurs consultations aux niveaux national et régional avec une large participation d'acteurs, notamment des experts gouvernementaux (dont des experts sectoriels et des spécialistes locaux), des organismes des Nations Unies, des parlementaires, des membres de la société civile, des universitaires, des entrepreneurs et les médias, ainsi que des représentants des partenaires de développement. Une participation accrue de la société civile est considérée comme la solution à privilégier pour atteindre les objectifs aux niveaux national et régional.

33. Le Gouvernement japonais a organisé des tables rondes sur la promotion des objectifs de développement durable, réunissant de nombreuses parties prenantes. Ces tables rondes avaient pour but d'élaborer les Principes directeurs de la réalisation des objectifs de développement durable et de préparer l'examen national volontaire. De plus, pour inciter davantage le secteur privé à œuvrer en faveur des objectifs, le Japon a créé le Prix japonais des objectifs de développement durable. Au moment de la présentation du rapport sur l'examen national volontaire, le public japonais était encore peu sensibilisé aux objectifs. Aussi, un programme de sensibilisation au développement durable a-t-il été lancé afin de mobiliser les jeunes et de faire connaître les objectifs dans tous les milieux : écoles, familles, lieux de travail et communautés locales.

34. De manière similaire, le Gouvernement des Maldives a entrepris de définir les priorités nationales pour atteindre les cibles associées aux objectifs en procédant à des consultations avec les organismes chargés de l'exécution, la société civile et le secteur privé. Le Bureau national de la statistique est en train, pour sa part, de combler les lacunes dans les données dans le cadre d'une large concertation avec la société civile. Les pouvoirs publics ont également organisé des réunions de sensibilisation ciblées à l'intention des parlementaires, des conseils locaux, des membres de l'appareil judiciaire, des étudiants et des organisations non gouvernementales.

35. Le Gouvernement thaïlandais rend compte d'une série d'activités de mobilisation des parties prenantes qui ont amené la société civile et d'autres entités à proposer des contributions de fond au Programme 2030, en fonction de leurs rôles et de leurs domaines de compétence. Le réseau du Pacte mondial (Thaïlande) et d'autres entités privées œuvrent activement à la prise en compte, dans les activités économiques, des objectifs et des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies⁷. Les organisations de la société civile ont organisé leurs propres forums régionaux sur les objectifs afin de présenter leurs vues, préoccupations et priorités et ont produit leur propre rapport d'examen national volontaire pour compléter celui du Gouvernement.

⁷ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=428&menu=3170>.

Le principe directeur qui a présidé à l'élaboration du rapport du Gouvernement était celui de l'apprentissage auprès des communautés.

36. Le Gouvernement indonésien considère qu'une large participation des parties prenantes tout au long du processus – de la planification à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation – fait partie de ses points forts. Dans le cas de l'examen national volontaire, par exemple, qui a été réalisé en plusieurs étapes, les parties concernées ont participé, au moyen de consultations publiques en ligne et hors ligne, à la compilation de métadonnées sur les objectifs et à l'élaboration de lignes directrices pour la définition des plans d'action nationaux et infranationaux. La participation active de multiples parties prenantes a été favorisée par la création d'équipes d'exécution et de groupes de travail au sein de l'Équipe nationale de coordination des objectifs de développement durable. Un mécanisme de promotion de la transparence et de la responsabilisation a également été mis en place : tous les résultats de la consultation hors ligne ont été communiqués par courrier électronique, sur le site Web indonésien consacré aux objectifs de développement durable (<http://sdgs.bappenas.go.id>) et sur les réseaux sociaux. Non seulement toutes les parties prenantes participent à la mise en œuvre des objectifs, elles contribuent aussi à en déterminer l'orientation.

37. Les parties concernées participent également aux mécanismes de coordination des objectifs, comme dans le cas du Conseil national de coordination pour le développement durable en Azerbaïdjan ou du Comité national pour le développement durable en République islamique d'Iran, qui a assuré la coordination entre le Conseil directeur pour le développement durable, le Parlement, les administrations et communautés locales, les universités, les municipalités, la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies.

38. Preuve de l'engagement au plus haut niveau du Gouvernement indien à l'égard des priorités liées aux objectifs, le Parlement indien a organisé plusieurs forums, dont le Sommet des présidents des parlements de l'Asie du Sud sur la réalisation des objectifs de développement durable en février 2017 et l'Initiative de recherche du président du Parlement visant à éclairer les parlementaires sur les objectifs. Les débats ont porté principalement sur les moyens d'éliminer la pauvreté, condition préalable au développement durable, et sur l'égalité des sexes, les changements climatiques et la mobilisation des ressources en faveur de la réalisation des objectifs.

C. Méthode intégrée d'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable

39. Plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique ayant soumis des rapports ont passé en revue les progrès accomplis par rapport au groupe d'objectifs de développement durable ayant fait l'objet d'un examen lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, notamment les objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17. De nombreux examens nationaux volontaires ont mis en évidence l'interdépendance des objectifs et leurs liens réciproques tandis que plusieurs d'entre eux soulignaient qu'il était essentiel de renforcer les capacités des responsables politiques concernant ces aspects des objectifs.

40. Le processus de prise en compte des objectifs dans les priorités nationales et d'alignement sur celles-ci a permis aux pays ayant présenté des rapports d'identifier les liens entre les objectifs et de déterminer comment en tirer parti pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux de la planification nationale. Ainsi, le Gouvernement népalais souligne dans son rapport que les objectifs devraient être hiérarchisés en

fonction de leurs liens avec d'autres objectifs et de leur influence les uns sur les autres. Dans son examen national volontaire, le Gouvernement japonais affirme que les objectifs et les cibles connexes sont indivisibles et devraient donc être atteints de manière intégrée.

41. Le Gouvernement indonésien souligne dans son rapport que l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire (objectif 2) est liée à l'éducation (objectif 4), à la santé (objectif 3) et aux conditions environnementales, et insiste sur la nécessité d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement (objectif 6), de réduire la malnutrition et la famine et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, que le pays doit faire porter ses efforts sur les secteurs de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures (objectif 9) et en même temps veiller à la protection et à l'exploitation durables des écosystèmes marins en tant que ressources naturelles complémentaires aujourd'hui inadéquatement utilisées (objectif 14). Pour tirer parti de cette réciprocity entre les objectifs de développement durable, il faut notamment renforcer les partenariats dans divers secteurs, collecter de meilleures données et accroître l'apport financier. Par ailleurs, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités de tous les acteurs pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de manière intégrée.

42. Le Gouvernement indien souligne également qu'il existe des liens réciproques entre les différents objectifs. La croissance rapide (objectif 8), que le pays considère comme l'arme principale de son arsenal pour lutter contre la pauvreté, crée des emplois bien rémunérés qui donnent aux ménages le pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer de la nourriture (objectif 2), avoir accès à l'éducation (objectif 4) et à la santé (objectif 3), ce qui a un effet direct sur l'élimination de la pauvreté (objectif 1). En outre, l'égalité des chances en matière d'emploi (objectif 5) et la garantie de bénéficier de services de base tels que l'eau potable et l'assainissement (objectif 6) sont également considérées comme des conditions préalables à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (objectif 1).

43. Le Gouvernement des Maldives a incorporé les objectifs dans les documents de politique générale et les plans d'action afin de tenir compte de leurs liens réciproques. Ainsi, la politique nationale de sécurité sanitaire des denrées alimentaires (2017-2026) est en phase avec l'objectif 2, qui est axé sur l'élimination de la faim, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition ainsi qu'avec d'autres objectifs ayant trait à la santé, à la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'eau et à l'assainissement, à la production et à la consommation responsables et aux changements climatiques.

44. Pour le Tadjikistan, la garantie de la sécurité énergétique et d'une utilisation rationnelle de l'électricité favorisera une approche intégrée de la mise en œuvre des objectifs. Dans le rapport présenté par ce pays, la sécurité énergétique est considérée comme un facteur déterminant pour l'élimination de la pauvreté (objectif 1), les soins de santé (objectif 3) et la gestion de l'évolution des régimes hydrologiques résultant des changements climatiques (objectif 13). Parallèlement, certaines des priorités de développement à long terme du Tadjikistan sont celles qui relèvent de l'objectif 2, notamment la sécurité alimentaire, la qualité de la nutrition et le développement de l'agriculture. L'objectif 2 est à son tour lié à l'accessibilité de l'énergie, qui doit être fiable et d'un coût abordable.

45. Les pays inclus dans le présent rapport de synthèse sont convenus que le Programme 2030 est universel, global et indivisible et estiment qu'une bonne compréhension des liens entre les différents buts et objectifs, ainsi que des moyens de tirer parti de ces liens, est une étape décisive dans la mise en

œuvre du Programme 2030 et dans la réalisation à un rythme accéléré d'une multiplicité d'objectifs. En même temps, on voit bien que cette tâche risque d'être ardue dans les conditions actuelles étant donné le manque de capacités, de financement et de données.

III. Les défis : financement, données et établissement de rapports

A. Financement

46. Dans la plupart des cas, il reste encore à trouver et à étudier des mécanismes de financement satisfaisants. Les États membres reconnaissent la nécessité de mobiliser des fonds tant internes qu'externes pour la réalisation des objectifs de développement durable. S'il est vrai que, pour certains pays, les budgets nationaux constitueront la principale source de financement de la réalisation des objectifs, les investissements étrangers et d'autres moyens de financement plus novateurs continueront d'être nécessaires.

47. Le Gouvernement bangladais insiste sur la nécessité de trouver des moyens innovants de financer le Programme 2030, en faisant appel à la fois au secteur privé et au secteur public, ainsi qu'aux partenaires nationaux et internationaux. S'agissant en particulier de pays comme l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan et la République islamique d'Iran, l'instabilité politique ou les menaces extérieures à la paix et à la sécurité nationale limitent considérablement le recours aux mécanismes financiers existants. Néanmoins, les États membres sont conscients de la nécessité de mobiliser des fonds internes et externes pour la réalisation des objectifs. Le Gouvernement tadjik, par exemple, reconnaît que la mise en œuvre des objectifs sera principalement financée par le budget national, mais que des investissements étrangers seront nécessaires.

48. Le Gouvernement malaisien a également l'intention de mobiliser des ressources nationales et étrangères, notamment financières, en se tournant vers les partenariats et la coopération internationale. Des mécanismes tels que les partenariats public-privé, le financement participatif, les initiatives philanthropiques ou les programmes de responsabilité sociale des entreprises sont envisagés comme des sources viables de liquidités.

49. Le Gouvernement indonésien examine également d'autres moyens de financer la réalisation des objectifs et s'emploie à renforcer la coopération entre les autorités, les institutions financières et le secteur privé. Il a par exemple achevé l'élaboration de directives visant à valoriser et à encourager le financement vert et les systèmes bancaires respectueux de l'environnement. L'Autorité des services financiers est chargée de promouvoir des méthodes de financement durables. D'autres modes de financement, comme les initiatives philanthropiques et les fonds sociaux rattachés à des entreprises ou à des groupes religieux, sont également à l'étude. Le Gouvernement népalais a attribué à tous les programmes nationaux des codes correspondant aux objectifs, afin de disposer de mécanismes de financement adéquats pour la mise en œuvre du Programme 2030.

B. Données et établissement des rapports

50. L'accès aux données disponibles et à des données fiables et scientifiquement solides est considéré comme un problème majeur par presque tous les pays ayant présenté un rapport. L'existence de mécanismes cohérents et holistiques permettant de collecter régulièrement des données est un facteur essentiel qui peut influencer sur la qualité des données recueillies. À cela s'ajoute

la possibilité de disposer de fonds, de capacités internes et d'autres ressources permettant de compenser le manque de données. D'une part, la collecte, l'analyse et la diffusion des données compliquent la mise en œuvre des objectifs, mais d'autre part, les objectifs donnent l'occasion de coopérer dans l'établissement des données.

51. Le Gouvernement des Maldives pointe le manque de formation et de savoir-faire technique dans la collecte et la gestion des données et des financements insuffisants pour la collecte des données comme des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs. Le Gouvernement népalais estime également que la faiblesse de la base de données statistiques et l'absence de données ventilées sont des facteurs risquant d'entraver le processus de suivi qui pâtit également de l'absence de données de référence quantitatives pour de nombreux objectifs et leurs indicateurs.

52. L'Indonésie, où l'organisme Statistics Indonesia assume l'entière responsabilité de la collecte de données et en est redevable, se heurte aussi à un problème de ventilation des données. Le Gouvernement indonésien a déjà établi 87 indicateurs sur un total de 241 indicateurs globaux, ainsi que 234 indicateurs indirects pour veiller à ce qu'ils soient alignés sur les priorités nationales. Néanmoins, plusieurs indicateurs de données ventilées font encore défaut.

53. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a confié au Centre de statistique iranien la responsabilité de faire en sorte que la collecte des données soit effectuée de manière adéquate. Toutefois, faute de corrélation entre les indicateurs relatifs aux objectifs et les cadres nationaux de suivi et d'évaluation existant actuellement, cette tâche a été difficile. Le Gouvernement azerbaïdjanais a désigné le Comité national de la statistique comme la principale autorité chargée de mesurer les progrès du pays dans la réalisation des objectifs, mais il a eu des difficultés à aligner les objectifs de développement durable et leurs cibles et indicateurs sur les priorités nationales. L'harmonisation des indicateurs relatifs aux objectifs est vue comme un autre problème à régler d'urgence. La mise au point d'indicateurs s'appliquant au suivi et à l'établissement des rapports et susceptibles d'être facilement et harmonieusement traduits en priorités nationales est envisagée comme une solution valable.

54. Le Gouvernement bangladais annonce qu'il dispose d'un ensemble complet de données pour 70 indicateurs et de données partielles pour 108 autres ; un déficit de données subsiste pour les 63 indicateurs restants. La collaboration aux niveaux bilatéral, régional et mondial est considérée par ce pays comme un moyen de combler le déficit de données disponibles et de mettre en commun les meilleures pratiques. Le Gouvernement des Maldives fait également valoir qu'une meilleure coopération intergouvernementale permettrait de faciliter l'accessibilité et l'intégration des données, tandis que le Gouvernement tadjik souligne l'importance des mécanismes de coordination intersectorielle et transfrontière pour obtenir des données adéquates.

IV. Soutien de la Commission aux pays se prêtant à des examens nationaux volontaires

55. Le présent document montre en quoi la mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et inclusive peut être une tâche exigeante. On y souligne qu'outre les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, il faut aussi faire porter les efforts sur les moyens de mise en œuvre. Il montre par ailleurs comment le processus d'examen national volontaire donne aux pays qui établissent des rapports

l'occasion de définir les domaines d'action prioritaires et de recenser ceux dans lesquels la réalisation des objectifs a progressé rapidement. Les pays de l'Asie et du Pacifique ayant présenté des rapports ont eu recours à divers cadres d'analyse et stratégies pour déterminer leurs priorités et objectifs et les traduire en politiques nationales.

56. Le suivi et l'examen au niveau régional peuvent servir de charnière naturelle entre l'échelon national et le niveau mondial, en permettant de surmonter plus facilement les contraintes et les difficultés liées aux conditions d'examen au niveau national. Le suivi et l'examen au niveau régional offrent un espace propice au débat, favorisent la collaboration régionale, permettent d'aborder les problèmes transfrontaliers (notamment dans le cas des cibles et objectifs nécessitant une approche transfrontière) et facilitent la transmission des connaissances entre partenaires et le renforcement des capacités.

57. Le suivi et l'examen au niveau national peuvent être assortis d'une assistance technique au niveau régional afin de renforcer les capacités des États membres pour la réalisation et le suivi des objectifs. La feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique constitue un cadre pour cette assistance comportant un ensemble de domaines d'action prioritaires à l'appui de l'action effective engagée par les États membres en faveur du développement durable⁸.

58. Le mécanisme d'intervention rapide mis en place par la CESAP permet aux pays d'agir avec rapidité et efficacité dans les différents domaines thématiques et sur les problèmes prioritaires figurant dans la feuille de route régionale. En 2017, des missions liées au mécanisme d'intervention rapide ont été stratégiquement envoyées dans les pays qui se sont engagés à présenter leur rapport d'examen national volontaire en 2018.

59. Grâce au mécanisme d'intervention rapide, la CESAP aide les pays à effectuer leurs examens nationaux volontaires en déterminant les lacunes en matière de données et de statistiques sur les objectifs (y compris la visualisation) et en essayant de les combler, et en facilitant, entre autres, l'analyse intégrée des systèmes pour faire mieux comprendre les liens réciproques entre les objectifs et définir les priorités stratégiques. Consciente que les données et l'établissement de rapports sont essentiels pour la réalisation des objectifs, la CESAP aide les pays à obtenir des statistiques plus complètes, plus détaillées et désagrégées en leur apportant un soutien technique pour faciliter la production et l'utilisation de statistiques intégrées.

60. Ces activités continuent de bénéficier du soutien de la CESAP qui encourage la participation des parties prenantes, contribuant ainsi à renforcer les processus existants par la création de comités multipartites, l'organisation de tables rondes nationales et par un engagement plus large et plus solide dans tous les aspects de la mise en œuvre, notamment l'élaboration des examens nationaux volontaires.

61. Par ailleurs, la CESAP s'emploie à mieux faire connaître les difficultés et les possibilités liées à la mobilisation des ressources pour le développement durable et à faire prendre conscience de la nécessité de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources à tous les niveaux de l'administration publique et d'instaurer une coopération et une coordination à grande échelle entre les pays

⁸ Résolution 73/9 de la Commission.

afin qu'ils œuvrent ensemble à la solution des problèmes transsectoriels et communs à tous.

V. Questions portées à l'attention du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

62. Les États membres voudront peut-être se pencher sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées par les pays dans l'élaboration de leurs examens nationaux volontaires et faire connaître leur avis sur l'appui que pourrait fournir le secrétariat.
